

Paris le 26 novembre 2014

Monsieur Michel Sapin
Ministre des Finances et des Comptes publics
Bâtiment Colbert
139 rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12

Objet : Négociations projet d'accord ministériel prévention des risques psycho sociaux (RPS).

Monsieur le Ministre,

La déclinaison de l'accord-cadre Fonction Publique du 22 octobre 2013 par les Ministères Economiques et Financiers est une obligation. Ceci n'avait pas échappé au Ministre Moscovici, qui, lors du CTM du 8 octobre 2013, avait proposé « *d'engager une négociation en vue d'un accord ministériel ambitieux sur la prévention des Risques Psycho Sociaux (RPS) qui viendrait décliner le protocole d'accord Fonction Publique* ». Après lui avoir succédé, vous vous êtes également exprimé sur le sujet au CTM du 30 avril 2014 en évoquant à votre tour l'objectif d'« *un accord ambitieux dans lequel je suis prêt (dîtes-vous) à ce que soit discutée avec vous la question des moyens alloués à cette démarche. S'agissant des besoins en personnels de Santé du Ministère, cette discussion aura évidemment des conséquences sur le budget de l'Action sociale, et là aussi je souhaite vous dire ma détermination à en faire une priorité dans le cadre de la négociation...* ».

Après trois groupes de travail, un an de discussions et malgré le déplacement du groupe de travail du 3 octobre le 14 octobre, dans l'espoir d'annonces et d'arbitrages budgétaires au CTM du 6 octobre, nous sommes restés sur notre faim ! Toujours pas de moyens ni de perspectives, pas de volonté politique malgré vos propos « *d'un accord ambitieux* », un simple projet d'accord encore très loin de répondre aux enjeux posés.

Pour FO Finances, les diminutions des moyens de fonctionnement, les suppressions d'emplois (30 000 emplois en 10 ans), les restructurations permanentes, les objectifs inatteignables, aggravent les conditions de travail des agents des Ministères Economiques et Financiers et génèrent de plus en plus de souffrance au travail. Les rapports annuels des Médecins de Prévention, des Inspecteurs Santé Sécurité au Travail (ISST), des Ergonomes, ne cessent de l'attester mais vous n'en tenez pas compte et persistez à diminuer les effectifs et à réduire les moyens !

Outre le **rappel des obligations de l'employeur** en particulier l'obligation de sécurité de résultats en matière de protection de la santé physique et mentale qui incombe à l'ensemble des employeurs, publics comme privés, pour l'ensemble des salariés et des agents publics, quel que soit leur statut professionnel, pour FO Finances, de véritables engagements doivent figurer dans l'accord de prévention des Risques Psycho Sociaux actuellement en cours de négociation et toujours dépourvus des moyens auxquels vous vous étiez engagés.

Dans ce contexte particulièrement difficile la prévention des Risques Psycho Sociaux passe, pour FO Finances par :

- **L'arrêt des suppressions d'emplois et de moyens ; un plan pluriannuel de recrutement permettant d'assurer l'indispensable adéquation missions/moyens ; l'arrêt des restructurations ;**
- **la préservation et le renforcement plus que jamais nécessaire, du réseau des acteurs de prévention** (ISST ; Ergonomes ; Médecins de Prévention ; Secrétaires-Animateurs ; ARMP ; infirmières ; assistants de prévention..) dont les charges ne cessent d'augmenter, comme, le mentionnent ces mêmes rapports annuels ; FO Finances s'oppose aux recrutements par redéploiements qui « déshabilleraient Pierre pour habiller Paul » et demande un véritable plan de recrutement ;
- **dans ce cadre, une urgence particulière : recruter des Médecins de Prévention** : des départements en sont encore dépourvus et dans une cinquantaine de départements leur nombre est encore insuffisant. Sans nier le contexte national de pénurie, tout doit être mis en oeuvre pour garder et recruter des Médecins de Prévention. Pour FO Finances il faut agir à la fois sur leur rémunération et sur leurs conditions d'exercice : équiper les cabinets médicaux du matériel médical nécessaire, les doter de logiciels et d'un véritable secrétariat nécessaires à l'exercice de leurs missions ; renforcer le réseau des infirmières dont les départs en retraite ne sont pas remplacés. Pour FO Finances les conventions passées avec les services interentreprises ne doivent pas se substituer aux recrutements de véritables Médecins de Prévention contractuels.
- **un réel accompagnement des agents en difficultés ou malades** : organiser les visites de pré reprises et de reprises après congés de longue maladie (CLM) et congés de longue durée (CLD) ; mettre en oeuvre des aménagements de postes ; accorder l'imputabilité au service des actes suicidaires en lien avec le travail (reconnaissance accident du travail) ; suite à expositions à l'amiante et aux CMR : organiser des visites médicales post-exposition et post-professionnels pour les retraités ;
- **le recensement des cas de « burn out »** au sein des MEF et leur reconnaissance en tant que maladie professionnelle ;
- **la mise en oeuvre de mesures de prévention des troubles musculo squelettiques (TMS) et des risques liés à l'amiante et aux CMR**
- **l'octroi de moyens et de marges de manoeuvre à l'encadrement** qui est lui-même concerné par les RPS ;
- **l'amélioration des conditions de travail des agents par l'entretien des bâtiments dans lesquels ils travaillent** : hygiène des locaux ; mise en conformité électrique, incendie.. ; suppression des « *open space* » ; attribution de surfaces de travail suffisantes pour chaque agent ; des mesures d'amélioration des conditions d'accueil du public ; accessibilité des sites pour les personnes handicapées. Les rapports des ISST en ont démontré toute l'importance en mettant en évidence l'important mal-être généré par ces points noirs ;
- **amiante** : éradication de l'amiante dans tous les bâtiments dans lesquels travaillent les agents ; mise à jour des Dossiers Techniques Amiante ; reconnaissance Maladie Professionnelle au bénéfice de tous les agents exposés ; reconnaissance site amianté pour le Tripode ;
- **de véritables études d'impact le plus en amont possible** concernant les projets de réorganisation, restructurations comme le prévoit les textes et qui sont nécessaire pour mesurer le plus en amont possible l'impact des projets sur la santé physique et mentale des agents et sur leurs conditions de travail, à cet égard, la fiche d'impact est insuffisante ;

- **consultation des représentants des personnels et des acteurs de prévention** le plus en amont possible en cas de projets importants de travaux, de restructurations, de déménagements qui impactent fortement les conditions de travail des agents ;
- **amélioration des logiciels de travail des agents dès leur phase de conception** permettant une utilisation efficace en recourant aux pôles métiers (informaticiens et ergonomes) ;
- **améliorer la reconnaissance de la technicité et des qualifications des agents** à travers l'accès à la formation, aux promotions (PRO/PRO).. ;
- **supprimer les inégalités et toute forme de discrimination** (genre, santé, handicap, implication syndicale...) ;
- la mise en place **d'une véritable filière de formation Santé Sécurité au Travail** pour tous les agents, les cadres des Directions (formation initiale, formation continue), et pour les acteurs de préventions ;
- **l'indispensable formation des personnels des services RH à la médecine statutaire**, qui permettra notamment, d'améliorer l'utilisation, de la fiche de liaison entre les services RH et les Médecins de Prévention. Elle facilitera ainsi la mise en place d'un bon suivi médical professionnel et post-professionnel pour les agents. Les agents en congés de longue maladie et de longue durée pourront ainsi obtenir des renseignements fiables et complets ;
- **appliquer l'accord ministériel aux agents MEF au sein des DDI, DIRECCTE, DREAL... ;**
- **donner des moyens supplémentaires aux CHSCT** afin qu'ils puissent remplir leurs missions, au regard notamment de la montée en puissance des risques psychosociaux et des problématiques de santé mentale ;

Enfin concernant la méthode : pour FO Finances le CTM doit être régulièrement tenu informé de l'avancement des discussions engagées au sein du CHSCT-M concernant le projet d'accord ministériel prévention des RPS. Les Fédérations siégeant au CTM devant être les éventuels signataires de cet accord ministériel.

FO Finances rappelle son attachement indéfectible à une véritable politique ministérielle Santé, Sécurité au Travail avec de vrais moyens humains et budgétaires, le nécessaire engagement des Ministres et des Directions Générales, indispensables dans l'intérêt des agents.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire Général



Philippe GRASSET